

SCOT des VOSGES CENTRALES

TOME 1

Rapport de Présentation

Document approuvé le 10/12/2007



L'élaboration du SCOT des Vosges Centrales est financée par :



lorraine
conseil régional

CONSEIL GÉNÉRAL
des Vosges

Diagnostic réalisé par les bureaux d'études Urbicand et Soberco Environnement

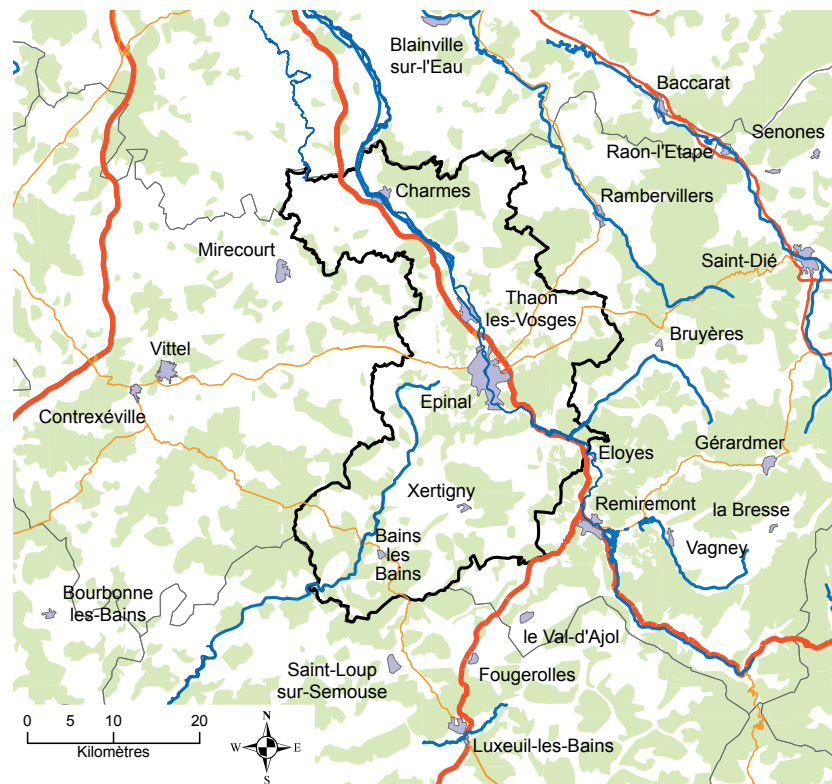
SOMMAIRE

I - DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	P 5
II - ARTICULATION DU SCHEMA AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS OU PROGRAMMES FAISANT L'OBJET D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	P 73
III - ANALYSE DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET DE SON EVOLUTION PROBABLE SI LE SCOT N'EST PAS MIS EN ŒUVRE....	P 77
IV - LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET.....	P 81
V - LES PRINCIPALES PHASES DE REALISATION ENVISAGEES.....	P 83
VI - ANALYSE DES EFFETS PREVISIBLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES PAR LE SCOT POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER CES RISQUES.....	P 89
VII - MESURES ENVISAGEES POUR ASSURER LE SUIVI DU SCOT.....	P 103
VIII - METHODE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	P 109
IX - RESUME.....	P 114
IX - GLOSSAIRE.....	P 117

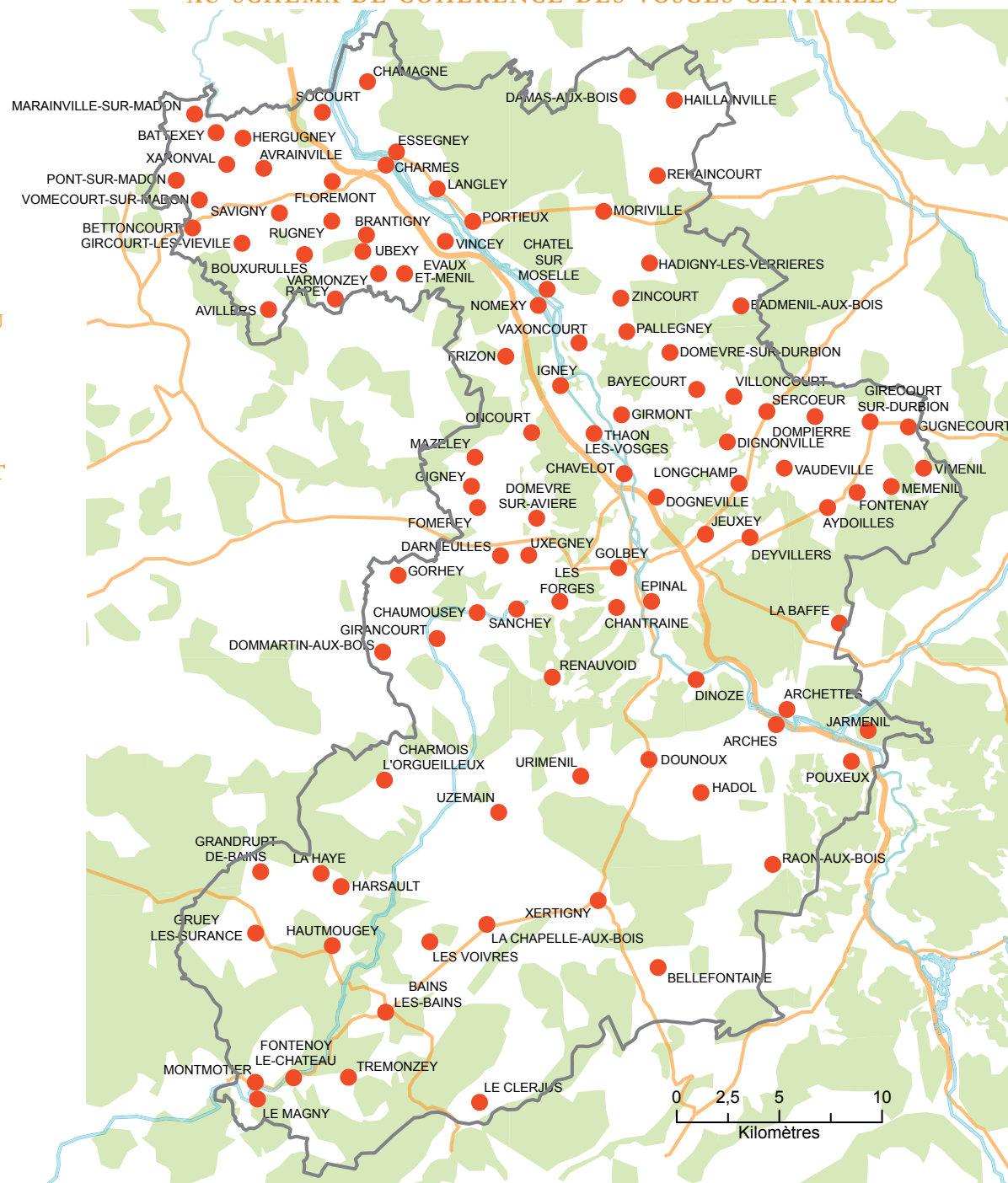
INTRODUCTION	6	CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	34	TRANSPORT ET DÉPLACEMENT	62
Situation et localisation	6	DÉMOGRAPHIE.....	34	Les infrastructures routières.....	62
Fiche d'identité.....	7	Evolutions démographiques.....	34	<i>A retenir</i>	64
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	8	Migrations résidentielles.....	35	Transports en commun et liaisons douces.....	65
RELIEF ET GÉOLOGIE	8	Caractéristiques de la population.....	36	Transports Ferroviaires	66
Relief	8	<i>A retenir</i>	37	Infrastructures aéroportuaires et transport fluvial.....	67
Géologie	9	HABITAT.....	38	RISQUES, NUISANCES ET SERVITUDES	68
RESSOURCES ET RISQUES NATURELS	10	Ensemble du parc de logements.....	38	Risques technologiques	68
Hydrogéologie et hydrographie	10	Statut d'occupation des résidences principales.....	39	Gestion des déchets.....	69
Assainissement et risque d'inondation.....	12	La construction neuve.....	40	CONCLUSIONS.....	70
Air et sol.....	14	<i>A retenir</i>	41	TENDANCES ET PERSPECTIVES	70
Maîtrise de l'énergie.....	16	EQUIPEMENTS ET SERVICES	42	CONCLUSIONS	71
<i>Enjeux</i>	17	Etat des lieux.....	42		
ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AGRICOLES.....	18	<i>A retenir</i>	43		
Espaces naturels	18	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	44		
Espaces forestiers.....	20	L'offre d'emploi sur place.....	44		
Espaces agricoles.....	21	Les migrations alternantes	45		
<i>A retenir</i>	21	Les secteurs d'activités	47		
PAYSAGE.....	22	Le secteur industriel.....	48		
Entités paysagères	22	Le secteur tertiaire.....	49		
Structure paysagère.....	23	L'économie agricole et sylvicole	50		
La Vôge	24	L'accueil d'activités	52		
Entre Moselle et Mortagne.....	25	<i>A retenir</i>	53		
La vallée de la Moselle.....	26	URBANISME	54		
Xaintois et Ban de l'Avière	27	L'agglomération spinalienne.....	54		
<i>A retenir</i>	29	Orientations du PLU d'Epinal.....	56		
VALORISATION TOURISTIQUE DES PATRIMOINES	30	La vallée de la Moselle.....	57		
Le patrimoine bâti et culturel.....	30	Formes urbaines villageoises	58		
l'Eau et le Canal.....	31	Risques et Pressions.....	60		
Thermalisme et circuits de découverte.....	32	<i>A retenir</i>	61		
<i>A retenir</i>	33				

I
-
DIAGNOSTIC TERRITORIAL
ET
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

SITUATION ET LOCALISATION



LOCALISATION DES COMMUNES ADHÉRENTES AU SCHEMA DE COHÉRENCE DES VOSGES CENTRALES



INTERCOMMUNALITÉS ET TERRITOIRES DE PROJET

Le périmètre du SCoT a été défini en fonction des communes concernées par l'article L 122-2 du code de l'urbanisme. Il rassemble donc les communes qui sont situées à moins de quinze kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants au sens du recensement général de la population. Le périmètre comprend également les intercommunalités qui ont souhaité prendre la compétence SCoT et qui sont à plus de 15 kilomètres de la périphérie de l'agglomération.

Le SCOT des Vosges Centrales c'est :

- Un territoire de 103 communes sur plus de 120 000 hectares

POPULATION

- 114 658 habitants (sans double compte)
- 94 habitants au km²

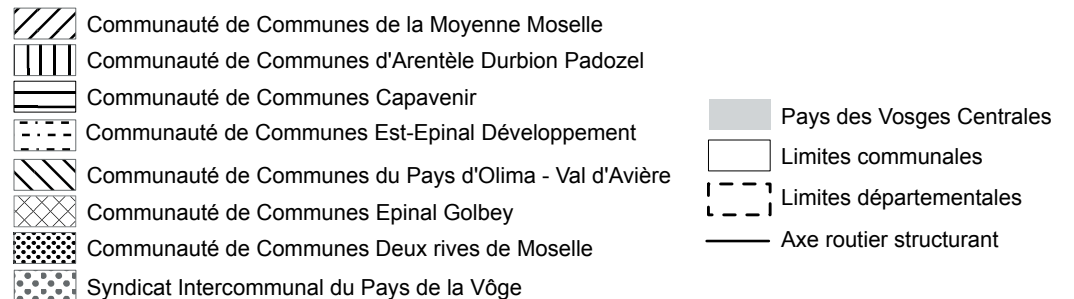
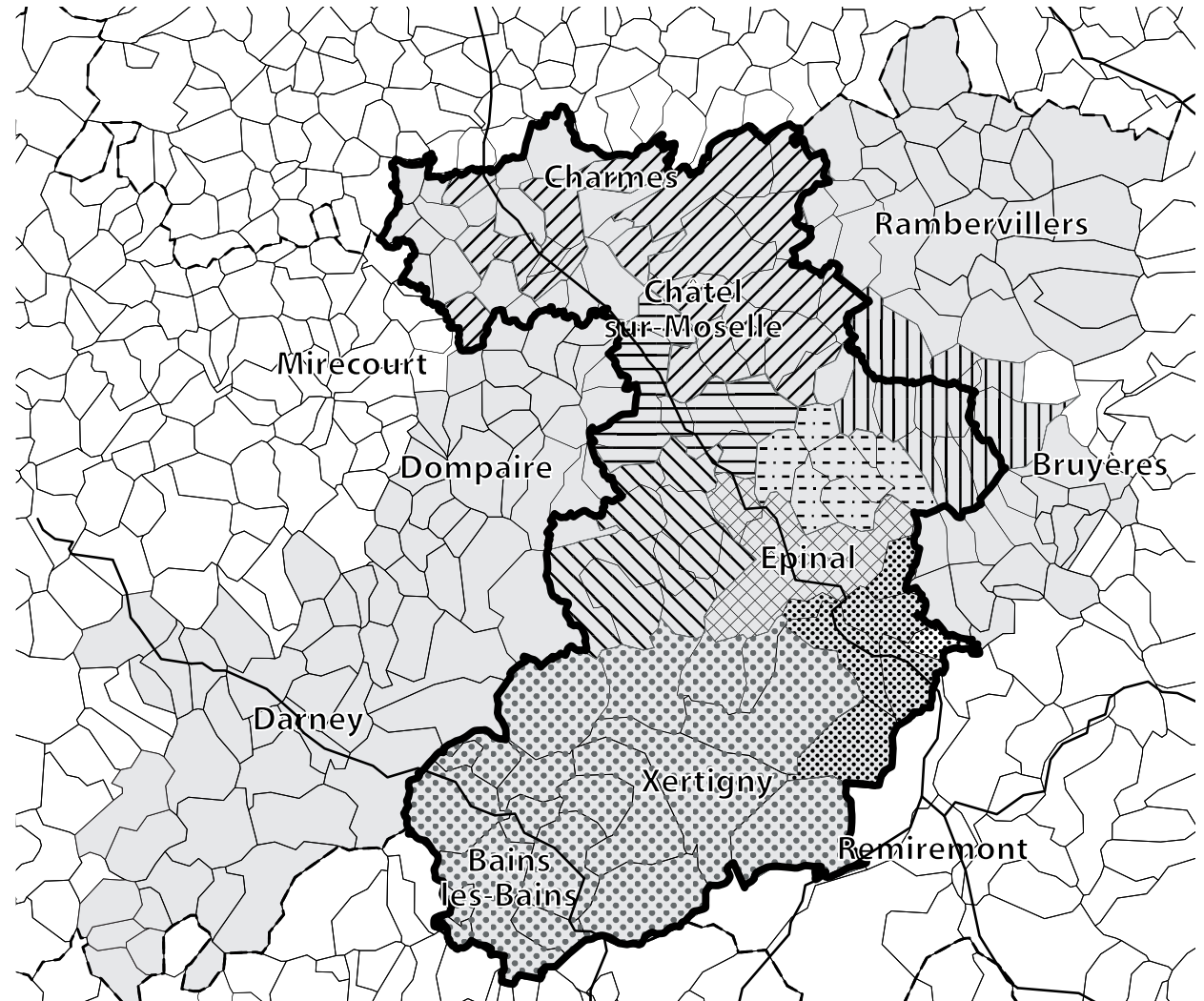
LOGEMENTS

- 51 382 logements dont 89 % de résidences principales

EMPLOI

- 46 266 emplois sur place en 1999
- 44 976 actifs occupés

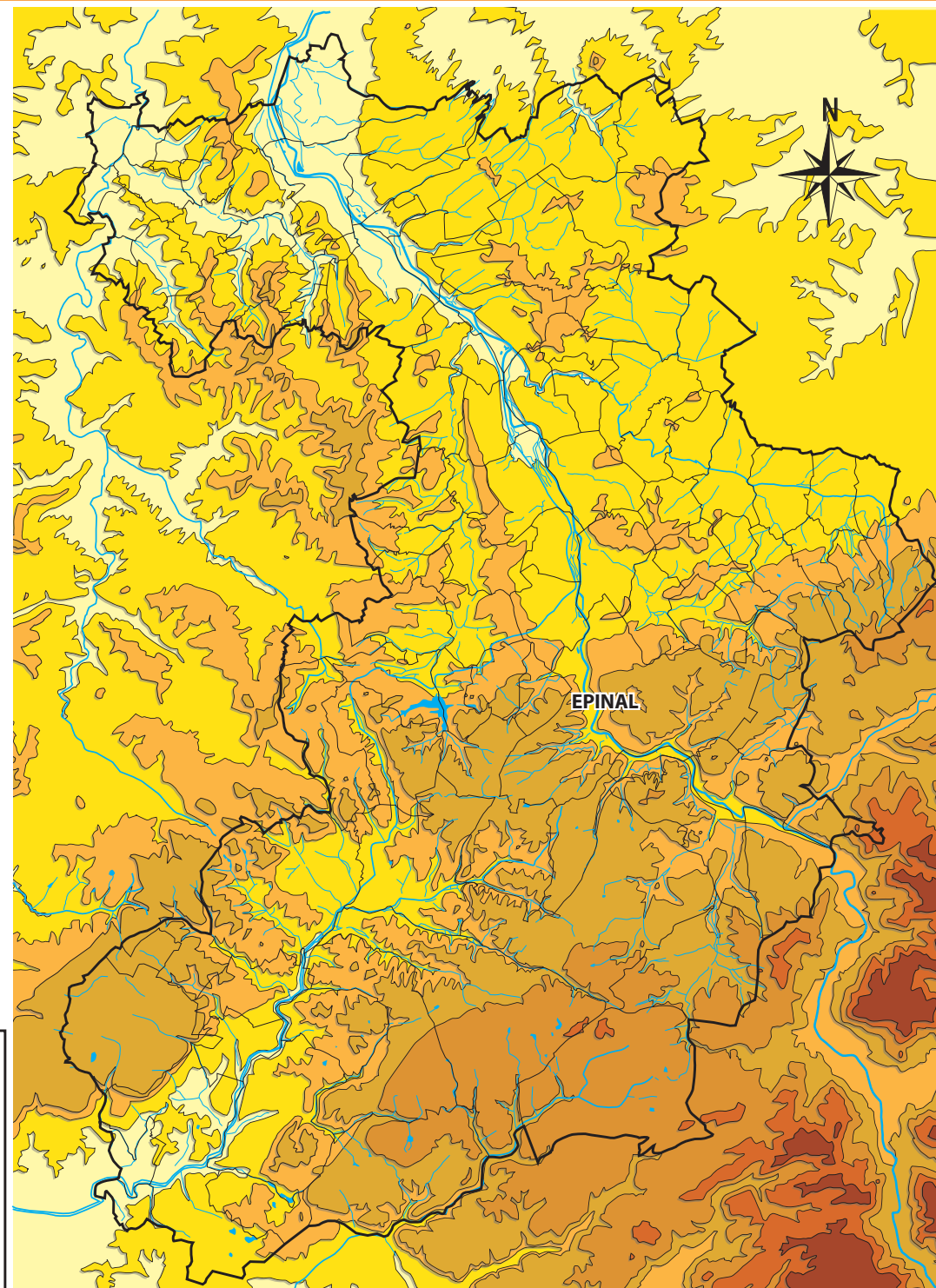
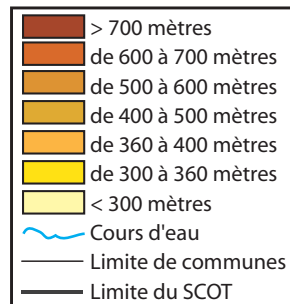
Sources: INSEE, Recensement Général de la Population, 1999



CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le département des Vosges présente un relief très accidenté et relativement haut dans sa partie Est (massif des Vosges).

Le relief s'adoucit progressivement vers l'Ouest et forme des collines d'ampleur variable : les collines sous-vosgiennes puis le plateau lorrain.

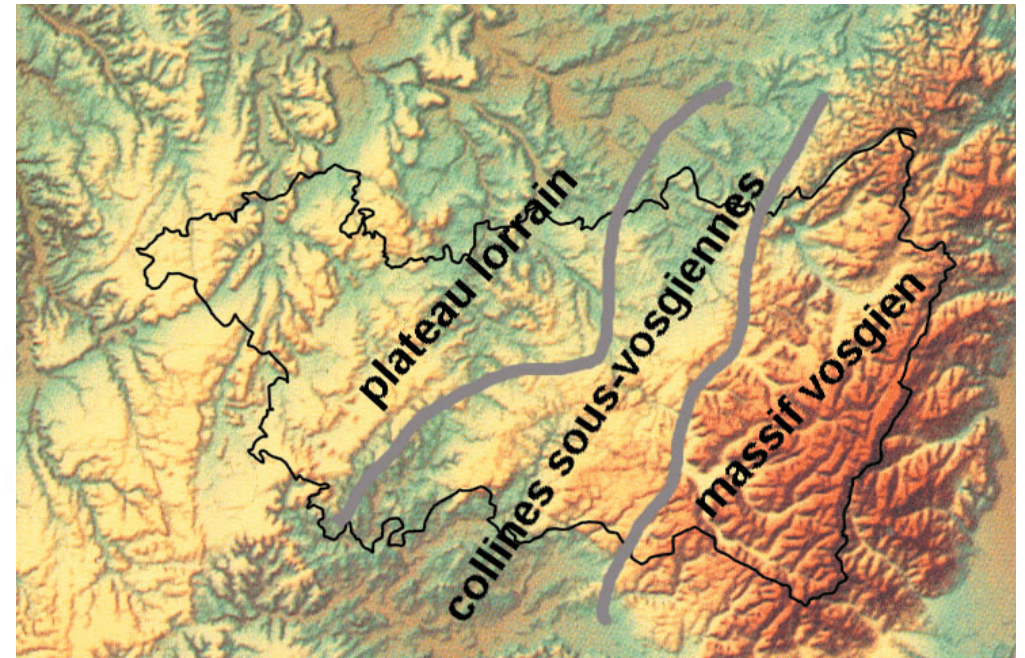
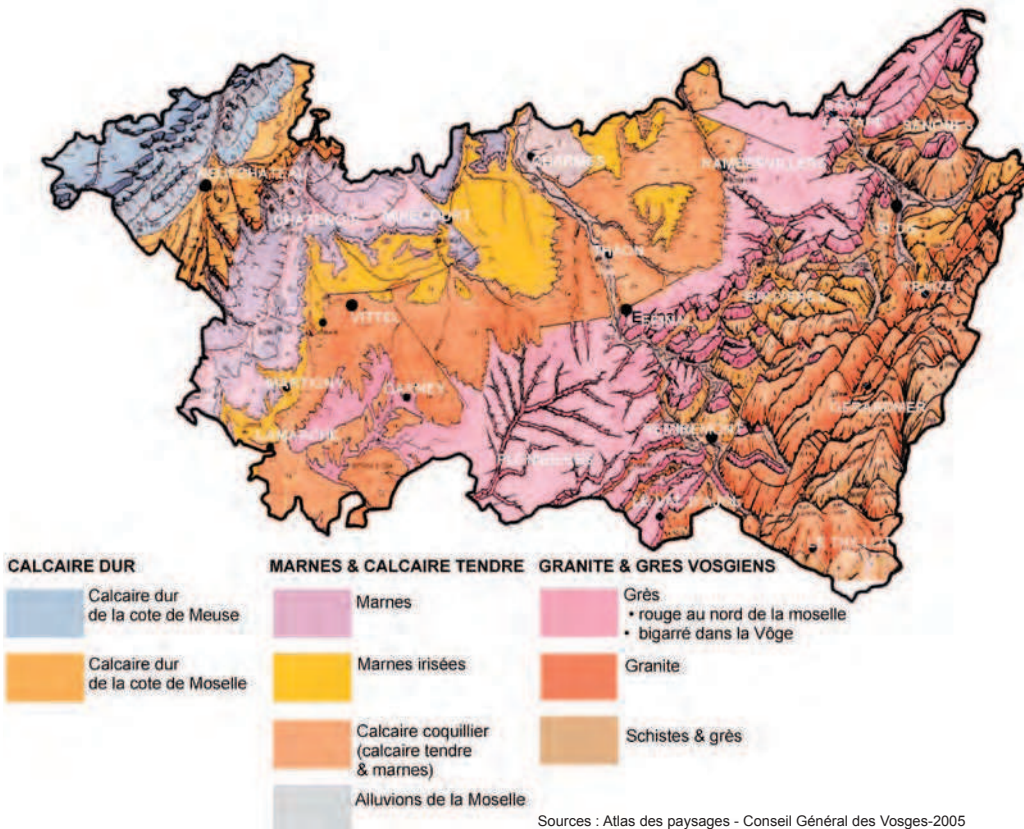


La masse cristalline des Hautes Vosges, à l'Est du département, forme un socle contre lequel sont adossées les couches de grès, puis celles du calcaire coquillier qui s'enfoncent à leur tour sous des couches alternées de marnes et de calcaires.

Le calcaire coquillier qui recouvre la partie Nord du territoire engendre un relief caractérisé par des plateaux ondulés entaillés de larges vallées, comme celles du Madon.

Les alluvions de la Moselle, très présentes en aval de Vincey, forment des terrasses et des fonds de vallée plats.

La présence de grès, recouvrant le territoire au Sud d'Epinal, engendre un relief chahuté, avec des pentes courtes mais fortes, marquées par les nombreux ruisseaux encaissés.



Sources : Atlas des paysages - Conseil Général des Vosges-2005

Les eaux souterraines

Le bassin Rhin-Meuse constitue une réserve importante en eau souterraine avec environ 15 % des eaux souterraines captées en France pour un bassin qui couvre 6 % du territoire national.

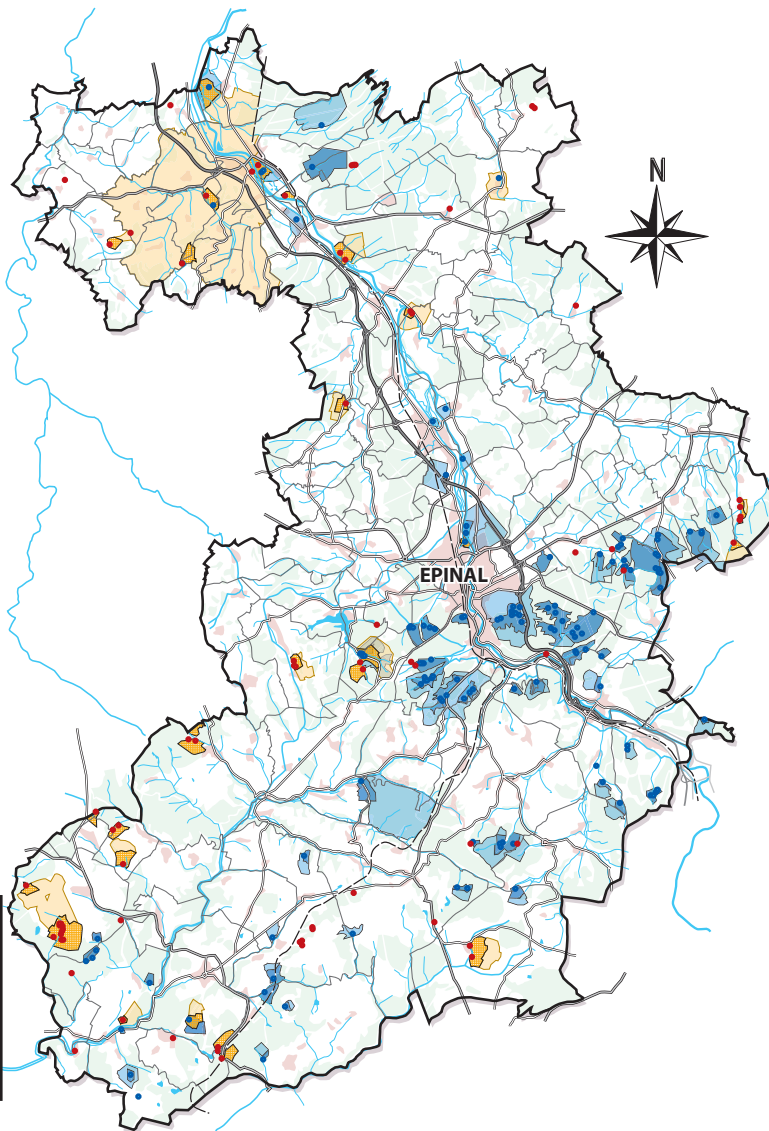
La nappe des grès vosgiens et la nappe alluviale de la Moselle et de la Meurthe comptent parmi les plus importantes.

La ressource en eau est très exploitée sur le territoire, avec près de 200 captages, dont une grande partie est localisée dans la couronne forestière d'Epinal, dans la vallée de la Moselle et dans la Vôge.

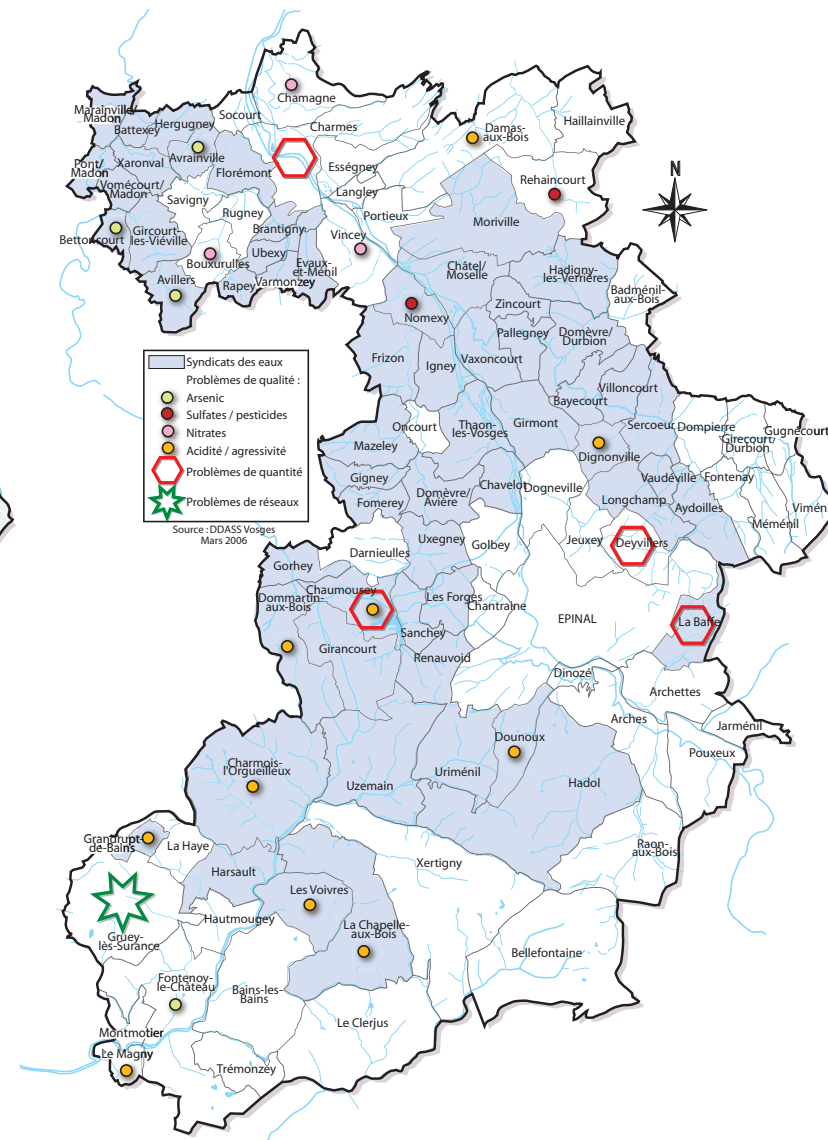
L'alimentation en eau potable

«La distribution d'eau potable est gérée par plusieurs syndicats, mais de nombreuses communes sont en régie communale. Des problèmes de qualité des eaux liés à la présence d'arsenic, de pesticides ou de nitrates sont recensés. La gestion quantitative est délicate sur certains secteurs et notamment à Charmes. La nappe des grès du Trias inférieur présente un déficit piézométrique, dans la partie Nord-Ouest du territoire, en raison d'une très faible infiltration et les prélèvements sont supérieurs à la ressource. Des projets d'interconnexions des réseaux sont envisagés, tout comme la recherche de nouvelles ressources. Le schéma d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général des Vosges.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE



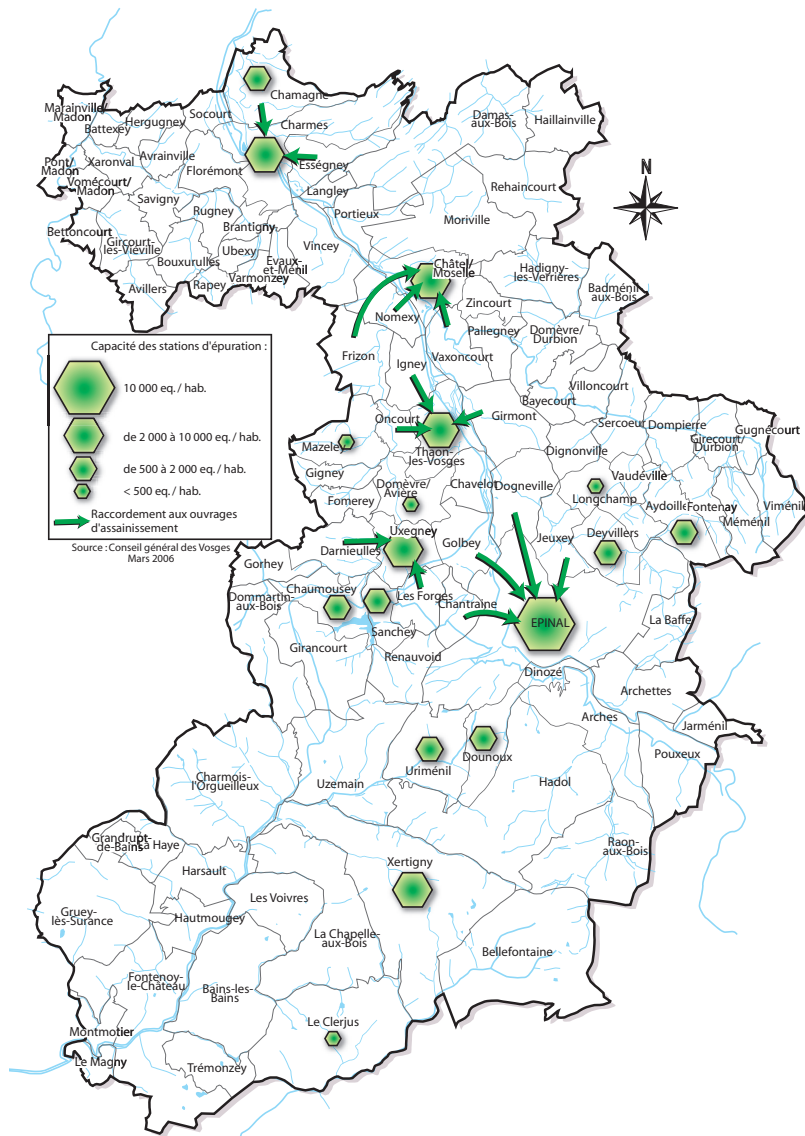
RESSOURCE EN EAU POTABLE



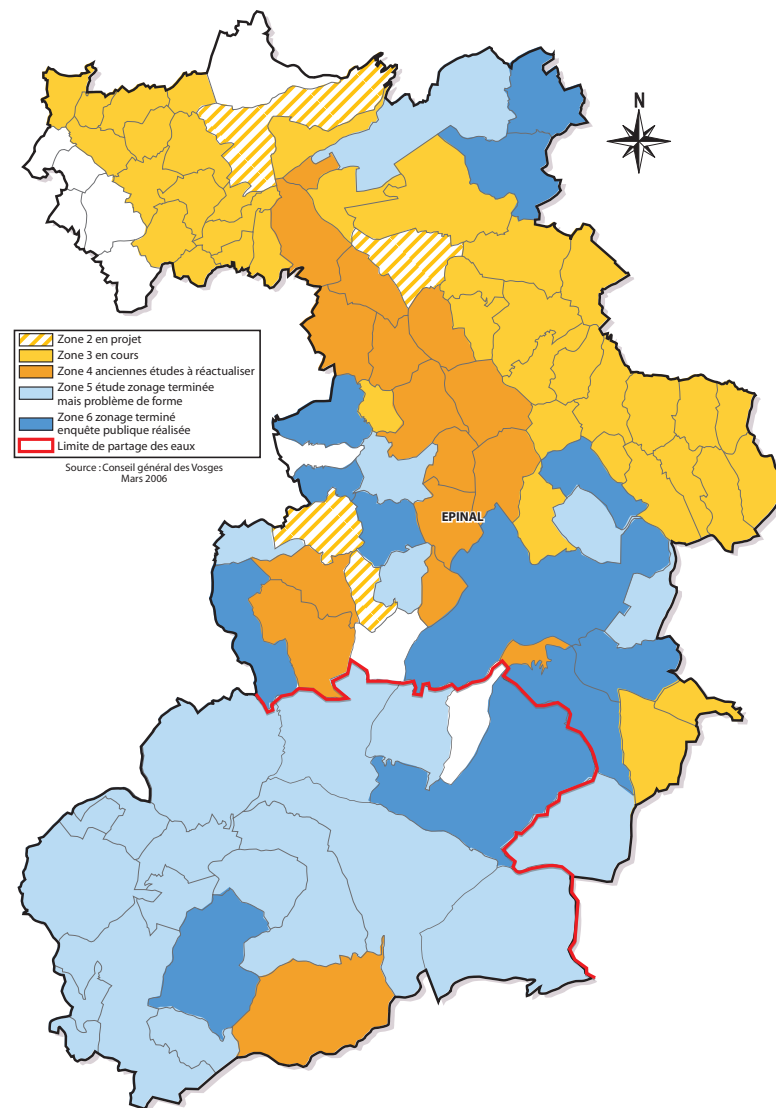
DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

Assainissement des eaux usées

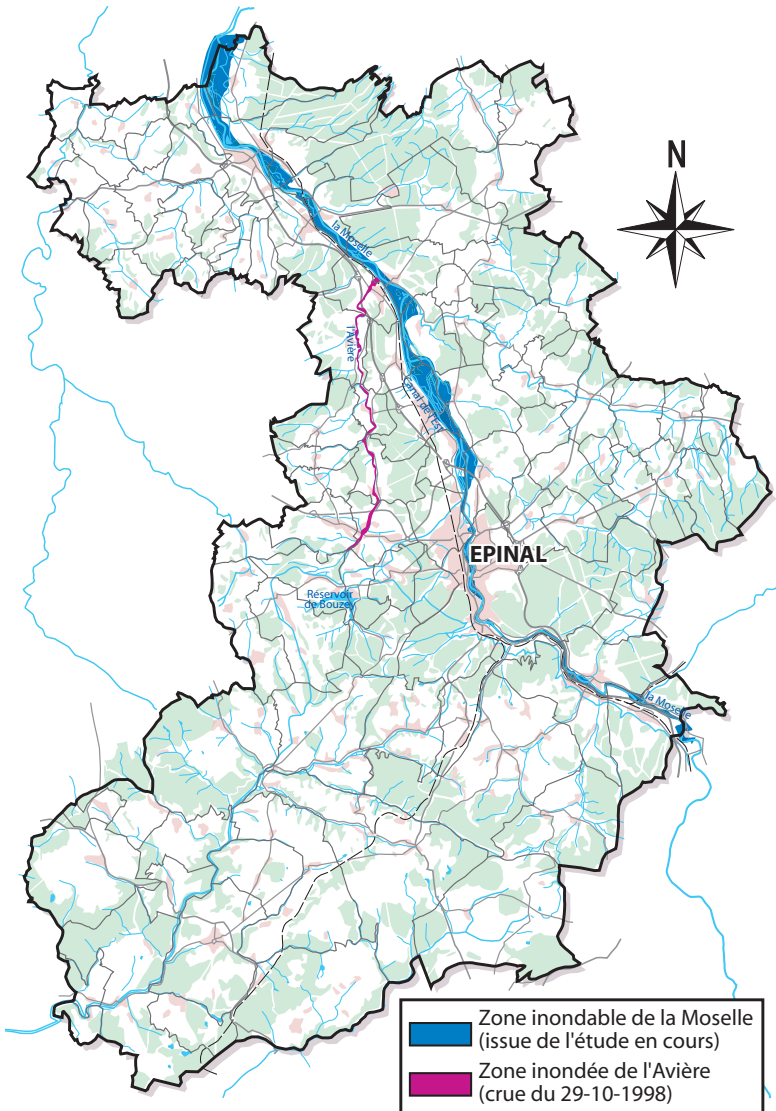
Seulement 29 communes sur 103 sont raccordées à un dispositif collectif d'assainissement. La plupart des unités de traitement fonctionnent correctement. Pour les autres communes, soit il existe un réseau collectif mais sans unité de traitement associée, soit il existe un assainissement autonome. Le schéma départemental d'assainissement est en cours.



ETAT D'AVANCEMENT DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT



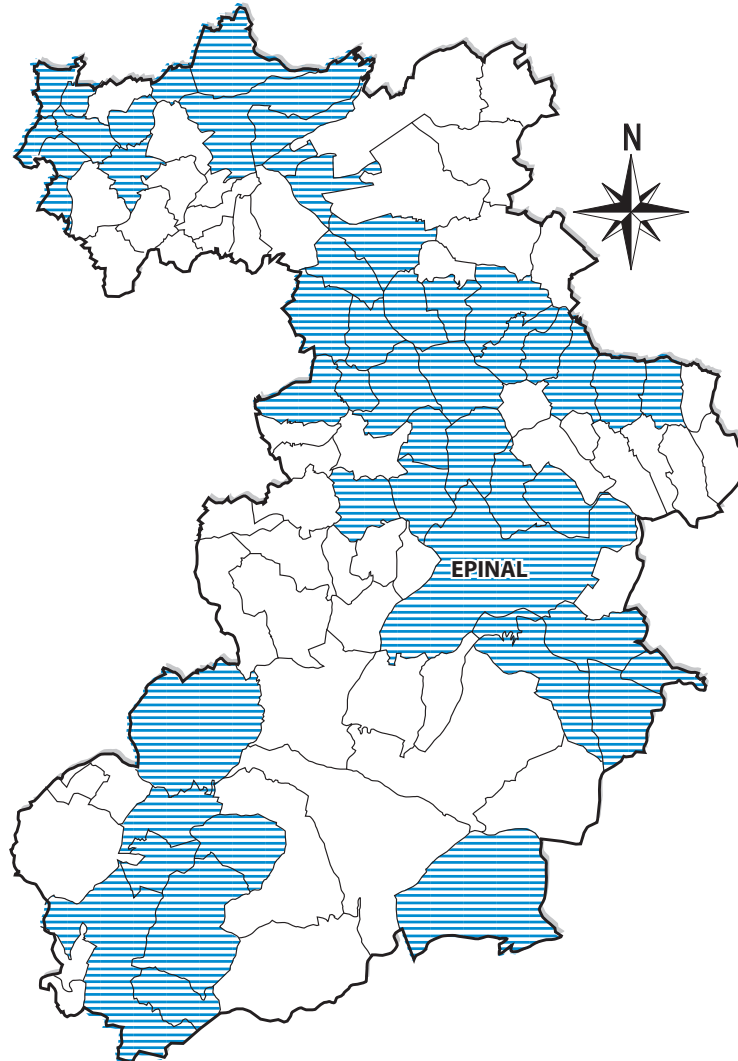
RISQUE D'INONDATION



Zone inondable de la Moselle (issue de l'étude en cours)
 Zone inondée de l'Avière (crue du 29-10-1998)

d'après le Porté à connaissances de décembre 2004

COMMUNES CONCERNÉES PAR LE RISQUE D'INONDATION



Les risques d'inondation

Le territoire est concerné par les risques d'inondations de la Moselle et des différents cours d'eau qui le traversent.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondations est en cours d'élaboration (prescrit par arrêté du 14 mars 2001) pour les communes concernées par les inondations de la Moselle.

Dans l'attente de la mise en place de ce document, les communes sont concernées par le Plan des Surfaces Submersibles (PSS) de la Moselle institué en 1961 en référence à la crue de 1947.

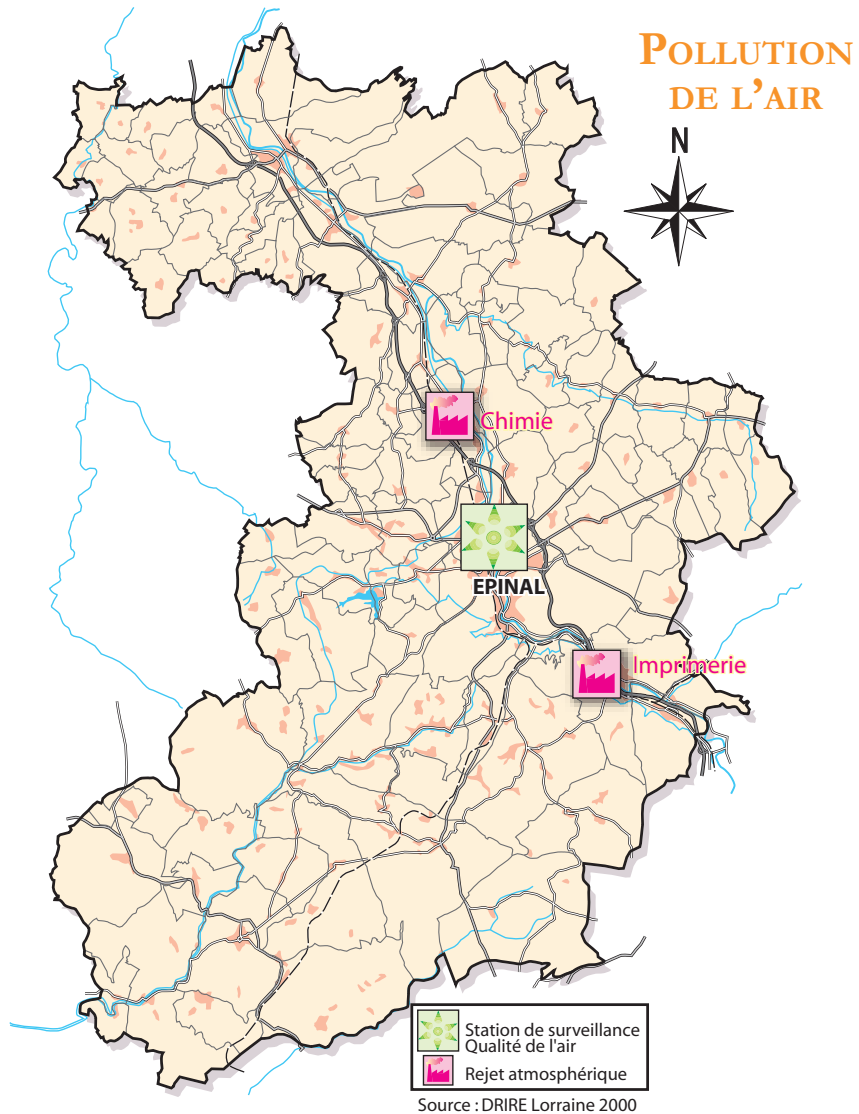
Les secteurs situés en aval du barrage de Bouzey sont soumis au risque de rupture de l'ouvrage mais ne sont pas soumis à une procédure de Plan Particulier d'Intervention.

Qualité de l'air

La ville d'Epinal dispose d'une station de surveillance de la qualité de l'air (réseau Air Lor) depuis 1995 qui mesure les concentrations des principaux polluants.

Aucun dépassement des objectifs de qualité et des seuils réglementaires n'a été observé jusqu'à aujourd'hui.

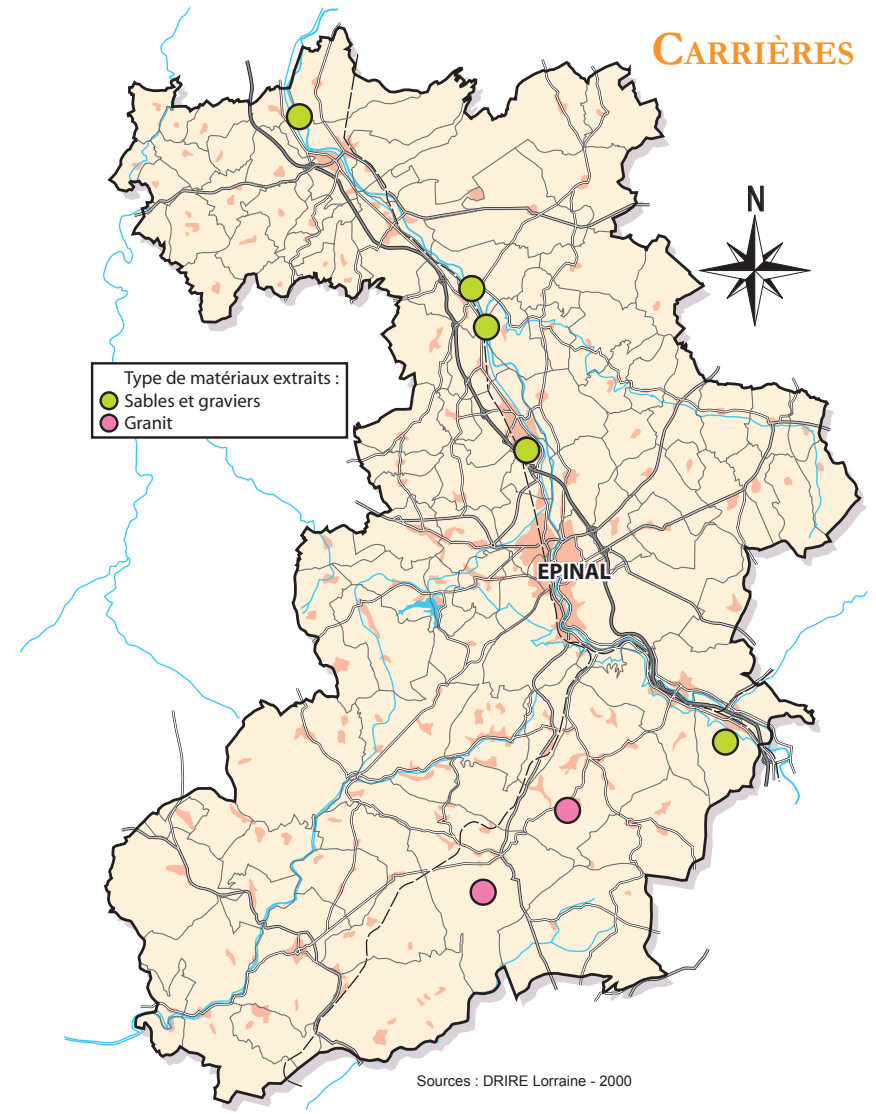
Quelques entreprises présentes sur le territoire sont à l'origine d'importants rejets dans l'atmosphère (DRIRE Lorraine), notamment à Arches et à Thaon-les-Vosges.



Exploitation des carrières

Le territoire dispose de quelques ressources de roches massives et surtout de réserves alluvionnaires, servant notamment à l'alimentation de l'industrie de la préfabrication (béton).

Un des objectifs, du schéma départemental des carrières (juin 2006) est de limiter l'extraction de matériaux alluvionnaires en eau, notamment dans le lit de la Moselle, en particulier entre Thaon-les-Vosges et Charmes.



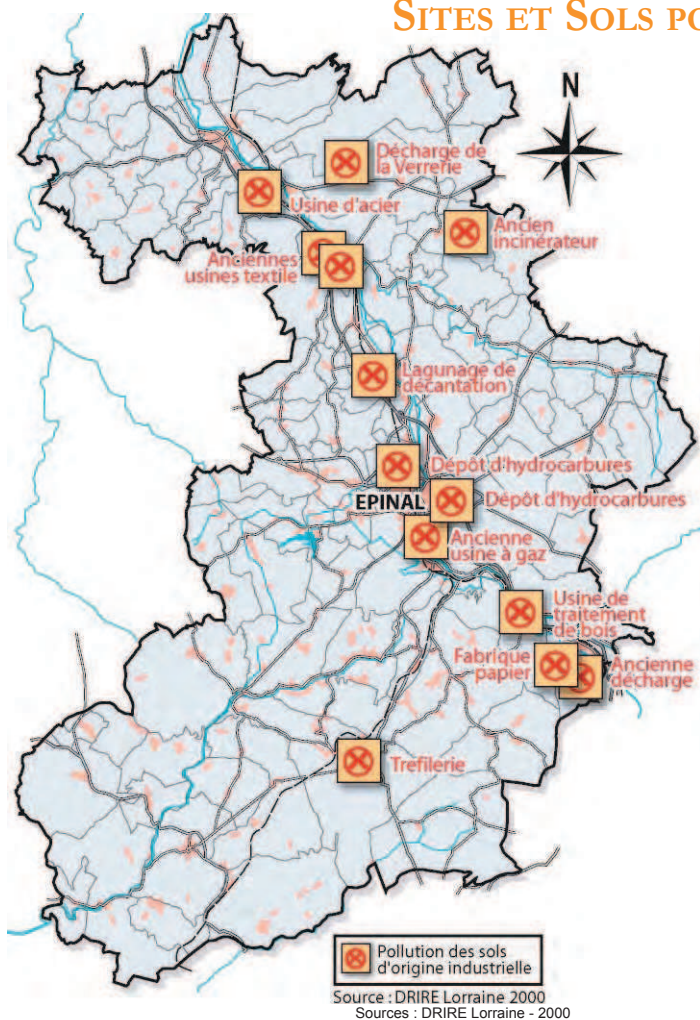
Sites et sols pollués

D'après la DRIRE Lorraine, plusieurs sites présentant des sols pollués ont été recensés sur le territoire, notamment dans les villes accueillant des sites industriels : Epinal (ancienne usine à gaz), Golbey (dépôt d'hydrocarbures), Thaon-les-Vosges (ancienne décharge), Portieux (décharge de la verrerie), Vincy (ancienne usine), Arches (usine de traitement du bois), Xertigny (tréfilerie).

Les risques sismiques

Le risque sismique est présent sur le territoire. La zone Ia est une zone de sismicité très faible mais non négligeable où aucune secousse d'intensité supérieure à VIII n'a été observée historiquement et où les déformations tectoniques récentes sont de faible ampleur. La zone Ib est une zone de sismicité faible. Dans ces zones, l'application de règles de construction parasismique est justifiée.

SITES ET SOLS POLLUÉS



RISQUES SISMICIQUES

